

# Charte documentaire des œuvres sous droits

## dont la numérisation est aidée par le CNL

### dans le cadre de l'expérimentation Gallica2

Depuis le début de l'année 2008, afin de permettre la diffusion sur les réseaux numériques, et en particulier via Gallica2 et Europeana, des œuvres postérieures à 1930 et encore sous droits<sup>1</sup>, le CNL aide **les éditeurs à numériser rétrospectivement leurs titres**, qu'il s'agisse d'épuisés ou d'ouvrages de fonds. Cependant, si tout livre peut être diffusable sous forme dématérialisée, la mission du CNL demeure, pour le livre numérique comme pour le livre papier, d'aider en priorité ceux dont la publication est jugée importante, selon des **critères de qualité**.

Les domaines retenus correspondent prioritairement au **périmètre traditionnel des aides du CNL, élargi dans un souci de cohérence avec la charte de la numérisation à la BnF** : art et bibliophilie, histoire, sciences humaines et sociales, critique littéraire, littérature classique, littérature étrangère, littérature jeunesse (sauf BD), roman, théâtre, poésie, philosophie et théologie, littérature scientifique et technique, auxquels s'ajoutent notamment les dictionnaires et encyclopédies, les langues et le droit. Les aides peuvent concerner des ouvrages de langue française (dont traductions) et langues de France.

Ce dispositif étant conçu pour la diffusion de l'écrit, il ne répond pas aux besoins particuliers de la bande dessinée et des albums, qui en sont donc exclus. En outre, ne sont pas éligibles : les manuels scolaires, les jeux, les catalogues commerciaux et les ouvrages à caractère communautaire, prosélyte ou sectaire.

#### **DOMAINES D'ELIGIBILITÉ :**

**Les livres et collections éligibles** sont donc des **œuvres de qualité** relevant des domaines suivants :

- **Histoire et géographie** : Histoire par période ; Histoire de France ; Histoire régionale ; Histoire coloniale ; Biographies ; Histoire des religions ; Histoire de l'enseignement ; Histoire du livre ; Historiographie ; Généalogie (documents et outils) ; Géographie physique ; Géopolitique ; Migrations et tourisme.
- **Littérature et philosophie** : Œuvres littéraires en prose ; Poésie française et étrangère ; Littérature contemporaine ; Théâtre ; Littérature de jeunesse (hors BD et albums) ; Littérature étrangère ; Collections de référence ; Œuvres de la pensée ; Philosophie ; Théologie ; toutes œuvres de fiction d'intérêt littéraire.
- **Culture, idées et société** : Sciences politiques et sociales ; Philosophie politique ; Identités et mentalités nationales ; Sociologie et questions sociales ; Droit et justice ; Histoire culturelle et artistique ; Vie culturelle ; Monde du travail ; Environnement.
- **Art** : Histoire de l'art ; Beaux livres d'art ; Musique ; Ouvrages de référence en art.
- **Sciences et techniques** : Médecine ; Psychanalyse et psychologie ; Sciences de l'éducation et pédopsychologie ; Sciences naturelles ; Biologie ; Sciences appliquées ; Edition technique professionnelle ; Littérature pratique de référence (aspects historiques, définitions, etc.) ; Informatique de référence.
- **Les langues** : Histoire et diversité des langues (dictionnaires, travaux critiques) ; Rayonnement du français ; Traductions des classiques.
- **La documentation juridique**.
- **Outils de travail** : Dictionnaires, bibliographies, encyclopédies dans toutes les disciplines.

**DES AXES PRIORITAIRES** (non exclusifs) ont été définis pour cette phase expérimentale :

- **Œuvres et documents relatifs à l'Europe** ou représentatifs de la culture européenne.
- Œuvres ayant apporté **un renouvellement des savoirs ou un progrès des connaissances**.
- **Editions critiques de textes de référence**.
- **Dictionnaires et encyclopédies**.
- **Disciplines émergentes ou nouvelles** du XXe siècle (psychologie, urbanisme, sciences de l'éducation, linguistique, écologie, développement durable, etc.).
- **Secteurs éditoriaux spécialisés** (publications savantes à petits tirages, petite édition, etc.).

---

<sup>1</sup> Dans le cadre de sa politique de numérisation intensive du patrimoine imprimé français, soutenue par le CNL, la BnF numérise des ouvrages du XIXe siècle et du début du XXe siècle, libres de droits.